



GYMNASTIQUE ACROBATIQUE BROCHURE TECHNIQUE 2019 - 2020



COMMISSION TECHNIQUE

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
LANTENOIS Elodie (38)	Responsable Technique GAc	06 13 67 66 81	elodie.lantenois@sfr.fr
PIEDNOEL Matthieu (73)	Responsable Juges Inter-dép EST	06 89 88 42 23	matthieu.piednoel@laposte.net
ARSAC Yann (63)	Responsable Juges Inter-dép OUEST	07 86 21 99 22	yann.arsac@ffgym.fr
PIGEON Yann (42)	Formation Cadres / Access Gym	06 46 14 49 11	bazyleus@hotmail.fr
TALLARON Alexandre (26)	Organisation compétitions	06 12 19 48 29	tallaron.alex@gmail.com
SAGNOL Laëtitia (69)	Organisation compétitions	06 90 03 00 89	laetitia.sagnol@yahoo.fr

PERSONNES RESSOURCES

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
GUILLOT Alain (01)	Représentant GAc au CAURAG Accès Haut niveau	06 40 95 76 91	acrobate3@wanadoo.fr

PREAMBULE

Le site régional FFGYM permet la diffusion des informations concernant les compétitions régionales au lien suivant : <http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/>

Concernant les informations nationales, les informations se trouvent sur le site national <https://www.ffgym.fr/>

Cette brochure technique régionale est donc à compléter par les informations de

- la brochure nationale GAc, accessible sur le site national

[Connexion => mon compte => compétition => base documentaire GAc => brochures techniques 2018-2019.]

- les lettres FFGym GAc, qui apportent des mises à jour sur l'organisation compétitive
- la brochure des programmes GAc – Édition septembre 2019, dans laquelle sont indiqués tous les contenus des différents programmes ainsi que les modalités de jugement.

FORMATIONS JUGES ET CADRES

InteraGYM Formation a pour vocation de former des personnes, bénévoles ou salariées, dans le domaine des activités gymniques. Cinq domaines d'expertise sont répertoriés :

- Formation Diplômante Animateur
- Formation des Juges
- Formation du Certificat de Qualification Professionnelle
- Formation continue
- Formation des dirigeants

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>.

Contact : Martial GIGLIOLI – Responsable Formations – 06 45 82 89 35

Au niveau régional, les formations propres à la GAc sont essentiellement dispensées au cours de rassemblements appelés « CPR ». Les CPR concernent à la fois la formation continue pour les juges, entraîneurs et gymnastes (voir les détails dans les paragraphes suivants).

Les informations concernant ces formations seront visibles sur le site d'InteraGYM Formation (lieux, horaires, fiche d'inscription et date limite d'inscription). La commission technique pourra également communiquer par mail ces informations aux clubs et à leurs responsables.

FORMATION DES JUGES

L'organisation des niveaux de formation 1 et 2 sont sous la responsabilité régionale d'un point de vue administratif. Les cours dispensés et leur mise en place seront sous la responsabilité du responsable des juges de la commission technique (Inter-dép OUEST et EST). Les formations de juges 3 et 4 sont quant à elles toujours sous la responsabilité nationale.

- **Formation initiale des juges 1 et 2**

Dates : 2 et 3 Novembre 2019 Inter-dép Ouest avec Yann ARSAC (La Gauloise de Mozac 63)
9 et 10 Novembre 2019 Inter-dép Est avec Matthieu PIEDNOEL (TSF Voiron 38)
30 et 1 décembre 2019 avec Yann et Matthieu pour la fin de la formation initiale et l'examen (lieu à déterminer).

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus, contacts...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://www.interagym-formation.com/formation-initiale-juge-niveau-1-2-gymnastique-acrobatique>.

- **Formation continue des juges**

Elle aura lieu lors de différents CPID organisés par la région (voir paragraphe « Formation des gymnastes »).

FORMATION DES CADRES

• Formation Aide-Animateur et Animateurs

A l'issue de la formation d'Aide-Animateur, celui-ci pourra co-animer bénévolement et en sécurité sous la responsabilité d'un animateur, et appréhender le programme Access Gym.

Plus d'infos et inscriptions sur <http://interagym-formation.com/formation-aide-animateur-activites-gymniques-acrobatiques>

Pour obtenir le diplôme d'Animateur fédéral, vous devez vous inscrire sur les 3 modules suivants :

- Module Animer
- Module Access Gym Général ou Général GR
- Module Access Gym disciplinaire

Il est possible de passer cette formation sur 2 ans. Pour ceux qui ont déjà débuté leur formation la saison dernière, il faudra s'inscrire uniquement aux deux derniers modules.

Toute personne déjà en possession de l'Aide-Animateur, devra choisir une session avec allègement pour le module Access Gym Général.

Pour rappel, il faut être en possession du PSC1 pour valider le diplôme d'Animateur.

Le module 3 spécifique GAc aura lieu en même temps que le CPR des qualifiés, les 9 et 10 mai 2020 (lieu à déterminer).

• Certificat de Qualification Professionnelle

Le CQP s'adresse à toutes les personnes qui ont un projet dans le domaine de l'animation des activités gymniques acrobatiques et qui souhaitent acquérir une première expérience professionnelle.

C'est une formation en alternance d'un an entre la structure support et le centre de formation comportant les modules suivants :

- Module Animateur 28H
- Module Commun AGA 35H
- Module Spécifique GAM/GAF 33H
- Module Activités Acrobatiques 24H
- Positionnement 5H
- Stage en structure 50H

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>.

FORMATIONS DES GYMNASTES

- **Cours Perfectionnement Interdépartementaux Est et Ouest (CPID) Trophée**

Ils auront lieu les **12 et 13 octobre 2019** :

le samedi 12 pour l'Inter-dép Ouest à St Etienne

le dimanche 13 pour l'Inter-dép Est à Ambérieu.

Sont concernés toutes les catégories y compris les clubs UNSS. L'objectif de ces CPID est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de faire un premier bilan des acquis de début de saison afin d'orienter au mieux les différentes formations présentes dans les catégories compétitives.

- **Cours Perfectionnement Régional (CPR) Performance / Elite**

Il aura lieu les **9, 10 et 11 novembre 2019** (lieu à déterminer).

Sont concernés, les unités susceptibles d'être engagées en catégories Nat B, Nat A et la filière Elite sur la saison 2019-2020. L'objectif de ce CPR est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de faire un premier bilan des acquis de début de saison afin d'orienter au mieux les différentes formations présentes dans les catégories compétitives.

- **CPR des Qualifiés**

Il aura lieu les **9 et 10 mai 2019** (lieu à déterminer). Comme son nom l'indique, sont concernés toutes les formations ayant obtenu leur qualification au Trophée Fédéral ou au Championnat de France.

L'objectif de ce CPR est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de peaufiner leurs mouvements en profitant de la vision de tous les juges et entraîneurs présents sur le CPR.

COMPÉTITIONS

Il existe 3 filières compétitives :

- La filière Fédérale est destinée aux gymnastes débutants et intermédiaires
- La filière Performance est destinée aux gymnastes confirmés
- La filière Elite est destinée aux gymnastes de haut niveau.

Pour chaque compétition, les clubs pourront consulter sur le site du Comité les documents technico-administratifs et sportifs. Les résultats seront accessibles sur le site à la fin de chaque compétition.

CALENDRIER 2019-2020

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE	NIVEAU DE PRATIQUE	DATE	ORGANISATEUR
Ain Challenge GAC Open pour tous Accueil des clubs Suisses	Fédéral A B Nationaux et Elites	18-19 Janvier	GYM TREVOUX (à Fareins)
Inter-région Sud-Ouest	Nationaux et Elites	8-9 Février	OCCITANIE
Inter-région Est	Nationaux et Elites	14-15 Mars	REIMS
Interdépartemental OUEST	Fédéral A B	21-22 Mars	BELLERIVE 03
Interdépartemental EST	Fédéral A B	21-22 Mars	FONTAINE 38
Inter-région Sud-Est	Nationaux et Elites	28-29 Mars	LYON
Région (sélection pour le TF)	Fédéral, Equipes	11-12 Avril	VICHY
Championnat de France par équipes	Nationaux et Elites (ne sont concernés que les clubs faisant partie de la liste établie par la CNS et figurant sur la lettre FFGym)	24-25 Avril	?
FestiGAc	Fédéral A B	15-16-17 Mai	?
Trophée Fédéral	Fédéral A B	30 31 Mai - 1er Juin	?
Championnat de France	Nationaux et Elites	5-6 Juin	?
Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes	Fédéral A B et nouvelles unités	20-21 Juin	VALENCE

RAPPEL DES CATEGORIES POUR LES COMPETITIONS

- **Les compétitions interdépartementales Est et Ouest** sont sélectives pour les catégories de filière Fédérale uniquement. Les autres filières (Elite et Nationaux) peuvent également s'engager en « Open » c'est à dire en compétition non sélective.

IMPORTANT : Il est à noter que ces compétitions étant non sélectives pour les filières Elite et Nationaux, les corps de juge seront déterminés selon des règles propres à la région Auvergne-Rhône-Alpes et peuvent donc être de composition différente de celle exigée lors des compétitions sélectives inter-régionales (voir paragraphe Engagements ci-dessous).

- **La compétition sélective régionale** est ouverte uniquement aux unités de la filière Fédérale A B qui ont participé à la compétition interdépartementale de leur territoire.
- **Les compétitions sélectives inter-régionales** sont ouvertes aux filières Elite et Nationaux uniquement. Pour les clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il est possible de participer à l'inter-régionale Sud-Est (= Auvergne-Rhône-Alpes + PACA), Sud-Ouest (= Occitanie + Nouvelle Aquitaine) et Est (= Bourgogne-Franche-Comté + Grand Est).
- **Lors du Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes**, deux compétitions auront lieu simultanément : la finale régionale Fédérale et la compétition Grand Prix, donnant donc lieu à deux classements distincts. Plusieurs cas de figure peuvent donc se présenter :
 - Les unités ayant eu accès à la finale nationale du Trophée Fédéral ne pourront participer au Grand Prix que dans une catégorie différente.
 - Les unités n'ayant pas eu accès à la finale nationale du Trophée Fédéral peuvent au choix participer à la finale régionale Fédérale dans la même catégorie que celle dans laquelle ils ont concouru dans la saison, ou bien au Grand Prix dans une catégorie supérieure.
 - Les unités n'ayant concouru à aucune compétition sur la saison 2019-2020 ou les nouvelles unités pourront concourir directement en compétition Grand Prix. Le Grand Prix est également accessible aux licenciés titulaires d'une licence Loisir sur la saison 2019-2020 pour la filière Fédérale A et B (duo, trio et quatuor) ainsi qu'aux licenciés UNSS.
 - Pour rappel, le changement d'un partenaire au moins est considéré comme un changement d'unité dans sa totalité.

Nouveautés 2019/2020 :

Il a été défini de nouvelles règles par la commission Technique GAC AURA, pour toutes les compétitions organisées par la Région AURA (le test sera effectué au AIN Challenge GAC à Trévoux).

Mise en place d'un ouvreur par catégorie pour un minimum de 8 unités en TF

L'ouvreur est une unité qui, après tirage au sort pour l'ordre de passage de la catégorie, commence en premier.

Son passage permettra de faire la note de base pour la catégorie. (Stabiliser les juges 1 pour le premier passage et alléger la pression pour les gymnastes nouveaux en compétition)

Sa note comptera sur le deuxième passage si l'entraîneur accepte le deuxième passage en fin de catégorie.

La décision de l'entraîneur doit être prise avant le premier passage.

Composition du Jugement TF

Organisation des corps de juges en TF :

Le juge arbitre rentre sa note à l'exécution et ou l'artistique, il ne peut pas être juge arbitre dans la catégorie où se trouve une unité de son club.

Deux juges à la diff, donc un sur la validation des résultats et l'autre sur l'entrée des notes (juge 3 mini).

ENGAGEMENTS EN COMPETITION

Tous les engagements sont réalisés via le site fédéral <https://www.ffgym.fr/>, par le système de gestion des engagements Engagym.

Dans l'onglet « connexion », renseignez « mon profil » en notant votre numéro de licence et votre mot de passe ou en créant un nouveau compte par l'onglet « nouvel utilisateur ».

Dans l'onglet « compétition », dans la partie « outils » du menu, cliquez sur « Engagym ».

Renseignez à nouveau votre compte utilisateur et votre mot de passe pour entrer dans l'interface.

Cliquez ensuite sur l'icône représentant une coupe (« gestion des engagements ») et recherchez la compétition concernée.

Deux types d'engagements peuvent être saisis via l'interface : les engagements prévisionnels du nombre de groupes (type d'unité, niveau de compétition et catégorie) et les engagements définitifs nominatifs.

Pour rappel : lors de chaque compétition, le club est **dans l'obligation d'engager un ou plusieurs juge(s)**, dont le niveau est défini par la filière, sauf pour les nouvelles sections GAC.

Le lien des modalités d'engagement du ou des juges sont sur le dossier technique de la compétition.

Pour rappel, le tableau_ci-dessous récapitule les exigences au niveau national (voir lettre FFGym GAC 2018-2019) :

Le nombre et le niveau de juges engagés par un club sur chaque compétition dépend des unités et des équipes engagées selon le tableau suivant :

Compétition	Nombre de juges	Niveau minimum		Présence
CHAMPIONNAT DE FRANCE	si 1 unité engagée : 0 ou 1 juge sinon : 1 ou 2 juges	Elite Senior Elite Junior	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Elite Espoir	3	
		Nationale A		
		Nationale B	2	
TROPHÉE FÉDÉRAL	Selon le jury non nominatif publié avant la compétition*	1		Pour tous les créneaux prévus dans le jury publié avant la compétition
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE	1 juge	Nationale 1	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Nationale 2	3	
		Nationale 3	3**	
FESTIGAC	1 juge*, selon le jury non nominatif publié avant la compétition	1		Pour toute la durée de la compétition
SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES	1 à 2 juges	Elite Senior Elite Junior	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Elite Espoir	3	
		Nationale A		
		Nationale B	2	
ÉTAPES DU CIRCUIT FÉDÉRAL	Défini par la structure déconcentrée organisatrice*	1		Défini par la structure déconcentrée organisatrice

*Au cours de sa 1ère année de compétition en GAC, un club peut ne pas présenter de juge sur les compétitions de niveau Fédéral s'il en fait la demande au responsable de chaque compétition.

**Une dérogation peut être accordée par le responsable national des juges selon le niveau des unités présentées dans l'équipe du club.

Le club communique le nom et le niveau de son ou ses juges, selon les modalités stipulées pour chaque compétition.

Le prêt de juge, du niveau requis au vu des engagements présentés, est autorisé, il est cependant impératif d'en référer à la commission en charge du niveau de pratique de la compétition (Inter-régionale et Nationale = CNS / Inter-départementales et Sélective Régionale = CT Régionale).

Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.

Les cas particuliers en compétition régionale, notamment pour les Open, sont soumis à demande et discussion auprès de la Commission Technique Régionale et du responsable des juges. La commission peut être amenée à demander, par nécessité d'organisation, la présence d'un 2ème juge club.

- **Engagements pour les sélectives inter-départementales et régionales de la filière Fédérale :**

Pour les compétitions inter-départementales Est et Ouest, ainsi que pour la sélective régionale des catégories Fédérales A et B, inscrire nominativement sur Engagym **avant le 20 décembre 2019** les unités (duo, trio, quatuor) que vous prévoyez d'engager **sur l'ensemble de la saison 2019-2020**, afin de permettre une meilleure organisation des compétitions régionales et l'établissement des quotas pour la finale du trophée national.

Ces engagements sont nominatifs, il n'y a pas d'engagement prévisionnel pour ces catégories.

- **Engagements pour le FestiGAc :**

Il n'y a pas de sélection pour le FestiGAc. Les engagements sont à réaliser **avant le 5 avril 2020**.

- **Engagement pour les filières Elites et Nationaux :**

Merci de respecter les dates définies dans les dossiers techniques de chaque compétition.

- **Engagement pour le Grand Prix (comprenant la finale régionale) des 20 et 21 juin à Valence :**

La date des engagements sera précisée dans un document spécial Grand Prix.

PAIEMENT DES ENGAGEMENTS

Nouvelles modalités de paiement cette saison : règlement possible par carte bancaire directement via EngaGym, **merci de vous référer à la Réglementation Générale AURA 2019-2020**.

ENVOI DES CARTES DE COMPETITION

Les cartes de compétition sont à télécharger sur le site fédéral <https://www.ffgym.fr/>.

Lors des compétitions régionales, pour toutes les filières compétitives, les cartes sont à envoyer 15 jours avant la compétition pour vérification à cartes.gac@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr.

« Dans le cas où, la mise en place de juges correcteurs pourra être organisée, la commission se garde le droit de le stipuler dans la fiche technique de la compétition. Ce qui veut dire que, les niveaux de pratique suivants, Fédéral A et B ainsi que National B, ne seront pas dans l'obligation d'envoyer leurs cartes de compétitions. »

Attention : Seul un remplissage numérique (textes, dessins et valeurs) et au format PDF sera accepté.

Pour la filière Fédérale uniquement, les entraîneurs pourront faire des modifications de leur carte de compétition auprès du juge arbitre le jour de la compétition.

ENVOI DES MUSIQUES

Tous les engagements sont réalisés via le site fédéral <https://www.ffgym.fr/>, par le système de gestion des musiques, DJGym.

Dans l'onglet « connexion », renseignez « mon profil » en notant votre numéro de licence et votre mot de passe ou en créant un nouveau compte par l'onglet « nouvel utilisateur ».

Dans l'onglet « compétition », dans la partie « outils » du menu cliquez sur « DJgym ».

Renseignez à nouveau votre compte utilisateur et votre mot de passe pour entrer dans l'interface.

Les musiques peuvent être saisies en choisissant un gymnaste de l'ensemble et en cliquant sur le « + » à droite de la liste des musiques du gymnaste en question. Renseignez les informations nécessaires (discipline, type de mouvement, nom du morceau, auteur, maison d'édition) et cochez « ensemble » afin de lier les différents partenaires d'un même ensemble engagé.

Les entraîneurs doivent avoir sur les lieux de compétition une clé USB de remplacement avec les musiques en format MP3 en cas de problème de lecture. Merci de bien vouloir nommer les fichiers musicaux avec NOMS, Prénoms, CLUB.

PROCEDURE DE FORFAIT

Les forfaits sont à déclarer **10 jours avant la compétition**, via le système de gestion des engagements Engagym. Passé ce délai, les droits d'engagements seront dus. En cas de forfait pour raison médicale, un certificat médical doit impérativement être joint.